

## Annexe 5 au Règlement Intérieur

### MODALITES D'INSCRIPTION ET DE DESINSCRIPTION AUX RANDONNEES PEDESTRES ET GESTION DES LISTES D'ATTENTE

#### Inscription en ligne (IEL)

Elle est obligatoire selon la procédure du tutoriel GARI en page d'accueil du site internet de l'association.

Les modalités varient en fonction des jours de randonnée :

	<i>Début insc.</i>	<i>Fin insc.</i>
Jeudi	Lundi 7h00	Mercredi 19h00
Dimanche	Jeudi 7h00	Samedi 19h00

Une inscription est un engagement de participation à la randonnée.

#### Désinscription

Le désistement se fait en ligne via GARI, jusqu'à l'avant-veille à minuit (**donc mardi et vendredi minuit ?**).

Au-delà, l'adhérent devra contacter l'animateur responsable qui effectuera la désinscription en précisant que le **transport est dû dans tous les cas**. S'il y a un adhérent en liste d'attente, il remonte automatiquement et reçoit un SMS. S'il souhaite se désinscrire à son tour, il devra contacter l'animateur et rentrera dans la procédure standard de désinscription hors délai

Le paiement du transport sera exigé sauf en cas de force majeure qui sera étudié en réunion du conseil d'administration. Il en est de même en cas de non-présentation à l'heure de départ du car. La personne responsable du contrôle transmettra à la trésorerie les noms des randonneurs redevables du paiement du transport. La trésorerie lui transmettra un mail pour demander le paiement par chèque. Le randonneur aura 2 semaines pour s'acquitter de la somme due. Un rappel sera transmis en cas de non-paiement avec un nouveau délai de 8 jours.

#### Gestion des listes d'attente

Un adhérent en liste d'attente sur une randonnée est prioritaire sur la randonnée du même jour de la semaine suivante. Il devra s'annoncer auprès du responsable de la randonnée jusqu'à la veille de l'inscription. Il n'y a pas de report automatique.